

**Procès-verbal du Conseil Municipal**

**Commune de SAINT-BONNET**

**SÉANCE du 5 SEPTEMBRE 2024**

**Date de convocation : 9 Août 2024**

**L'an deux mil vingt-quatre, le cinq septembre à 20 h 30**

Le Conseil Municipal de la commune de SAINT-BONNET, régulièrement convoqué, s'est réuni au nombre prescrit par la loi, dans la salle du conseil de la mairie, après en avoir informé le préfet, sous la présidence de Madame Sandrine POURTAU, le Maire.

**Présents** : Mme Sandrine POURTAU, M. Éric ROBIN, Mme Adeline GILBERT, M. MANDIN Michel, M. BARREAU Kévin, Mme BUREAU Angélique, Mme Stéphanie IDIER, Mme PERES Marie-Claire,

**Absents excusés ayant donné pouvoir**

M. Yoann FRÉMONDIÈRE-DELETOÏLE donne pouvoir à Mme Sandrine POURTAU

**Secrétaire de séance** : Mme Adeline GILBERT

En vue de la présence de tous les membres du conseil, il demandé si nous pouvons ajouter un point à l'ordre du jour :

- Prise d'une décision modificative sur le Budget commune.

Après avoir constaté que le quorum était atteint, le président de séance aborde l'ordre du jour.  
Les votes portent sur 9 voix.

**OBJET : Approbation du Procès-Verbal du conseil municipal du 6 juin 2024**

Madame le Maire présente le compte rendu du dernier conseil municipal du 6 juin 2024.  
Le conseil municipal approuve le procès-verbal présenté.

**OBJET : Attribution du logement et montant du loyer et des charges du logement communal**

**« 3 place du souvenir »**

Madame le Maire expose au Conseil municipal que les locataires ont quitté le logement communal situé « 3 place du souvenir » le 19/08/2024.

Le logement étant libre, une demande de location a été déposée par Madame AUTHIER Aurélie.

La location prendrait effet à partir du 19/09/2024 sous les conditions suivantes :

- **Caution d'un mois** : 525.67 €
- **Loyer de base avec garage** : 548.67 € par mois

**AVANCES sur CHARGES** qui donnent lieu à régularisation annuelle :

- **Ordures Ménagères** : 15.33 €
- **Chauffage bois** : 90,00 €
- **Eau** : 12.00 €

**TOTAL LOYERS + CHARGES =** 666.00 €

**Après en avoir délibéré le conseil municipal décide :**

Vote pour : 9

Votes contre :

Abstentions :

- ➔ **D'AUTORISER** le maire à signer tous les documents se référant à ce dossier
- ➔ **De JOINDRE** à la présente délibération le contrat dûment signé par les 2 parties.

Lors de l'état des lieux de sortie, il s'est avéré que le rez-de-chaussée du logement avait besoin que les peintures soient refaites. Mme le maire a demandé un devis à un artisan : 2 877.94 € TTC pour les murs et les plafonds.

En vue de l'urgence, Mme le maire a validé le devis après concertation avec les adjoints.

A la suite du DPE, il convient d'ajouter de la laine de verre dans une chambre. Il faudra changer les douilles de chantier et le néon de la salle de bain.

**Objet : Délibération relative à l'échange de terrain d'emprise de chemin rural lieu-dit « chez Rétoré »**

Monsieur Juvenelle Vincent et Madame Aubert propriétaire à SAINT-BONNET commune de riverains d'un chemin rural ont demandé la cession d'une portion de celui-ci, figurant au lieu-dit « Chez Rétoré »,

Compte tenu des nouvelles dispositions législatives issues de la loi n° 2022-217 du 21 février 2022, autorisant l'échange de terrain d'emprise d'un chemin rural qui sont codifiées à l'article L 161-10-2 du code rural et de la pêche maritime,

Considérant qu'un bâtiment a été construit sur le chemin rural par des anciens propriétaires, de ce fait il convient de procéder à un échange.

Vu la situation du chemin rural concerné, figurant en section E du plan cadastral, qui permet de desservir la parcelle E151,

Considérant les intérêts de la commune et son développement rural,

Il vous est demandé de vous prononcer sur la possibilité de réaliser un échange aux conditions de la loi afin de conserver la continuité de ce chemin rural.

Vu l'article L161-10-2 du code rural et de la pêche maritime,

**Après en avoir délibéré le conseil municipal décide :**

Vote pour :

9

Votes contre :

Abstentions :

- de proposer et d'organiser un échange de terrain aux conditions de la loi, afin de garantir l'accès à la parcelle E 151, sans réduction de largeur soit 4 mètres de large ;
- que le terrain cédé à la commune soit dépourvu de bail, de droits ou servitude, permettant son intégration comme chemin rural ;
- que les frais seront à la charge de Monsieur Juvenelle Vincent et Madame Aubert ;
- d'autoriser le maire à réaliser le dossier et la procédure, à signer les documents nécessaires.

**Objet : modificative N°1 – Budget Commune**

Vu le code Général des Collectivités Territoriales,  
Vu l'instruction comptable et budgétaire M47 développée,  
Vu la délibération N°2024-13 du 08/02/2024 adoptant le budget primitif pour l'exercice 2024,  
Considérant la nécessité de procéder à un ajustement des crédits du budget principal,

Après en avoir délibéré le conseil municipal décide :

Vote pour : 9                      Votes contre : 0                      Abstentions : 0

Décide d'adopter la décision modificative n°1 du budget 2024 arrêtée comme suit :

**COMPTES DÉPENSES**

Chapitre	Imputation	Nature	Ouvert	Réduit
65	65311	Indemnités de fonctions		3 600 €
	6218	Autre personnel extérieur		500 €
012	6453	Cotisations caisse de retraite		1 400 €
	64111	Rémunération principale		10 000 €
	60612	Energie – électricité	7 000 €	
011	615231	Voiries	5 000 €	
	60623	Alimentation	500 €	
	615228	Autres bâtiments	3 000 €	
		<b>Total</b>	<b>15 500 €</b>	<b>15 500 €</b>

**OBJET : Devis travaux mairie**

Devis pour détapisser et repeindre la mairie : 7 500 €

Nous allons demander un devis au peintre qui refait le logement.

**OBJET : Point voirie**

Voir devis ci-joint.

Mettre à jour puis valider.

**OBJET : Nettoyage lavoir**

Demander un devis au prestataire des espaces verts.

**OBJET : Questions diverses**

**Sandrine POURTAU** : ce matin il y a eu une réunion à l'hôpital de Barbezieux concernant la fermeture des urgences la nuit. Voir les documents joints.

Les nouveaux propriétaire 3 rue du vieux chêne ont emménagé. Il y a eu un problème avec le voisinage suite aux nuisances sonores causées par l'élevage de leurs chiens. A l'heure d'aujourd'hui, il semblerait que ce soit rentré dans l'ordre.

Les travaux du préau sont terminés. Il faudra prévoir dans le futur à la consolidation de certains murs. Une réunion avec Village avenir a lieu lundi 9 septembre, nous allons demander s'il existe des subventions pour créer des logements à la place du préau.

**Adeline GILBERT** : la salle des fêtes n'a pas été louée de l'été, le plancher a totalement moisi. Il faut laisser une fenêtre ouverte pour ventiler.

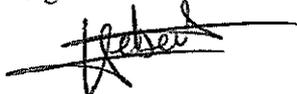
**Kévin BARREAU** : demande s'il est possible de créer un point d'arrêt pour le bus scolaire Route de la Pile. Nous allons envoyer une demande aux transports nouvelle aquitaine pour connaître la procédure.

**Eric ROBIN** : concernant le préau, il faudra prévoir l'écoulement des eaux pluviales sur le terrain.

**Prochain CONSEIL MUNICIPAL : Jeudi 10 octobre 2024**

La séance est levée à 23h05

Signature du Maire



DEVIS VOIRIE

Signature du Secrétaire de séance



SARL LAURENT TP 16

Chez marie

3 route de La GUERIE

16300 BARRET

Tél : 0660255984

Mode de paiement : Chèque

Date de validité : 28/09/2024

DEVIS		
N° devis	Date	Code client
DC0809	28/08/2024	CL0544

MAIRIE DE ST BONNET

Le Bourg

16300 ST BONNET

Code	Description	Quantité	Prix HT	Total HT	Tx TVA
	<b>REFECTION ROUTES ET CHEMINS</b>				
	Route du Lavoir				
AR0000	Cusage de Fossé ML	320,00	3,15	1 008,00	20,00
	Chemin de Chez Graud				
AR0000	Dérèglement	90,00	1,25	112,50	20,00
AR0000	Fossé	60,00	3,15	189,00	20,00
AR0000	Balayage	600,00	0,68	408,00	20,00
AR0000	ENDUIT BICOUCHE	600,00	5,85	3 510,00	20,00
	Chemin de Chez Gatn				
AR0000		1 350,00	0,68	918,00	20,00

Code	Description	Quantité	Prix HT	Total HT	Tx TVA
	Balayage				
AR0000	Enduit Bitouche	1 350,00	5,85	7 897,50	20,00
	Rue du vieux chêne				
AR0000	Fossé	95,00	3,15	299,25	20,00
AR0000	Dérasement	95,00	1,25	118,75	20,00
	Chemin de STE CATHERINE				
AR0000	Terrassement M3	6,00	25,00	150,00	20,00
AR0000	Empierrement 0/80 nord sur 0.40 m M3	2,40	38,00	91,20	20,00
AR0000	Empierrement 0/31.5 sur 0.20 m M3	1,20	39,00	46,80	20,00
AR0000	Enduit Bitouche	10,00	5,85	58,50	20,00

Code	Description	Quantité	Prix HT	Total HT	Tx TVA
AR0000	Ecran anti-racines M2	12,00	18,20	218,40	20,00
	Impasse de chez Saquet				
AR0000	Prépa légère et remise à niveau	200,00	6,45	1 290,00	20,00
AR0000	Balayage	200,00	0,68	136,00	20,00
AR0000	Enduit Bitouche	200,00	5,85	1 170,00	20,00
AR0000	Dérasement avec transport des débris ML	1,00	1,25	1,25	20,00
AR0000	Curage de fossé	1,00	3,15	3,15	20,00

Les empièvements seront effectués avec du calcaire nord charentais.

Les évacuations de remblai sont comprises dans le prix et seront déversées sur un site de la commune.

% TVA	Base	Montant TVA	Total HT	Total TVA	Total TTC
20,00	17 626,30	3 525,26	17 626,30	3 525,26	21 151,56

<b>Net à payer</b>
<b>21 151,56</b>

Chez merle  
3 route de La GUERIE

16300 BARRET

Tél : 0660255994

Mode de paiement : Chèque

Date de validité : 28/09/2024

**MAIRIE DE ST BONNET**

Le Bourg

16300 ST BONNET

Code	Description	Quantité	Prix HT	Total HT	Tx TVA
	<b>Chemin du moulin</b>				
AR0000	Terrassement coupure de route	1,00	580,00	580,00	20,00
AR0000	Evacuation déblais M3	15,00	20,00	300,00	20,00
AR0000	F+ pose Buse de 800 mm annelée ML	10,00	151,00	1 510,00	20,00
AR0000	Sablage 2/6 M3	6,00	39,50	237,00	20,00
AR0000	GNT 0/31.5 M3	13,50	36,00	486,00	20,00
AR0000	Tête de pont Béton 350 kg	2,00	625,00	1 250,00	20,00
AR0000	Enrobé à chaud 0/6 noir M2	12,00	36,50	438,00	20,00

% TVA	Base	Montant TVA	Total HT	Total TVA	Total TTC
20,00	4 801,00	960,20	4 801,00	960,20	5 761,20

<b>Net à payer</b>
<b>5 761,20</b>